

DEMANDE DE PRIX

PAGES 15 CELLE-CI INCLUSE

1. PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
NOM :	Khadija BIJA	
FONCTION :	Chargée de subsides et Marchés publics	
ADRESSE :	Programme d'Appui à la Gestion de la Thématique Migratoire Empowerment Juridique des personnes migrantes_MOR170571T/Enabel Appartement 7, Immeuble 26, Avenue Al Alaouiyyine, Hassan, Rabat, Maroc	
TEL	T +212 (0)5 37 72 01 75 F +212 (0)5 37 70 96 82	
E-MAIL :	khadija.bija@enabel.be fatimazahra.elkhotri@enabel.be	
2. OBJET DE LA DEMANDE		
Réalisation de l'étude de ligne de base (Baseline) du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes »		
3. REFERENCES ENABEL	03/2019/E. J/S	
4. INSTRUCTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Cette prestation est exonérée de la TVA en application de l'article 92, paragraphe 23 du code général des impôts et article 9 du décret TVA N °2.06.57, • Le soumissionnaire introduit son offre sous pli fermé (originale et copie) par remise contre accusé de réception ou par la Poste à l'adresse Enabel- Agence belge de développement - 27, rue Ouled Bouziri, Bir Kacem Souissi, 10170 Rabat Maroc. Le pli doit porter la mention : MOR 170571T/Marché de services/03-2019/ Réalisation de l'étude de Baseline du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » : • Le soumissionnaire doit également introduire son offre par email aux adresses suivantes : khadija.bija@enabel.be, fatimazahra.elkhotri@enabel.be, alessandra.varesco@enabel.be • Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe, A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisé et le formulaire. • L'attribution de ce marché est coordonnée par Mme Alessandra VARESCO- responsable d'intervention et Mme Fatima-Zahra EL KHOTRI, responsable administration et finances; • Jusqu'au lundi 08/04/2019 inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant ce marché. Les questions seront posées par email à Mme Alessandra VARESCO (alessandra.varesco@enabel.be) • Le prestataire est engagé à réaliser les prestations selon la commande de la direction de l'intervention ; • L'accomplissement des procédures d'exonération (TVA) est prévu une fois la facture Proforma est fournie. 		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	19/04/2019 à 16h00 au plus tard
	MOYEN :	Par remise contre accusé de réception ou par la Poste : A l'attention de : Khadija Bija et Fatima Zahra El Khotri Enabel- Agence belge de développement, 27, rue Ouled Bouziri, Bir Kacem, Souissi 10170, Rabat- Maroc Et par email envoyé à toutes les adresses email suivantes :

		Khadija BIJA khadija.bija@enabel.be Fatima Zahra ELKHOTRI fatimazahra.elkhotri@enabel.be Alessandra VARESCO alessandra.varesco@enabel.be
	DOCUMENTS A JOINDRE	Voir TdR
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	60 jours	

5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES / TERMES DE REFERENCES

Ci annexés

6. ADRESSE DE LIVRAISON / EXECUTION	7. PERSONNE DE CONTACT POUR L'EXECUTION
Appartement 7, Immeuble 26, Avenue Al Alaouiyyine, Hassan, Rabat, Maroc	NOM : Alessandra VARESCO
	FONCTION : Responsable d'intervention
	T +212 (0)5 37 72 01 75
	GSM : +212 6 62 44 71 18
	E-MAIL : alessandra.varesco@enabel.be fatimazahra.elkhotri@enabel.be

8. DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE

Date <souhaité / obligatoire> :	31/07/2019
Date proposée par le soumissionnaire :	

9. Livrables

- Un cadre de monitoring et son opérationnalisation au travers de formation
- Un rapport de l'étude de ligne de base

10. Modalités de paiement

- 40% de l'offre financière totale endéans les 30 jours de la validation par Enabel du rapport provisoire de Baseline. Le rapport provisoire devrait nous parvenir dans un délai maximum de 15 jours à l'issue de la première étape de la mission, la validation par Enabel sera faite dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.
- 20% endéans les 15 jours de la formation des partenaires ;
- 40% endéans les 30 jours de la validation par Enabel du rapport final de ligne de base

Les paiements seront faits dans un délai maximum de 30 jours suite à la validation de chaque livrable, et à la réception de la facture/ demande de paiement.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACHAT

Travaux, Fournitures et Services

Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel- agence belge de développement (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes:

Acceptation de la commande –

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en MAD. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les frais de gestion administrative et le secrétariat ;
- L'hébergement, le déplacement, le transport et l'assurance ;
- La documentation relative aux services ;
- La formation nécessaire à l'usage ;
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
- Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés.



Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

Refus et Acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.



Facturation et paiement

Les factures sont établies en trois exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Cautionnement –

Aucun cautionnement n'est exigé étant donné que le montant du marché est inférieur à 25.000€.

Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum: 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété de Enabel.



L'Adjudicataire s'engage:

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur;

Cette obligation de confidentialité **court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.**

Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier ;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

Exonération de TVA

En ce qui concerne les livraisons, Enabel est dispensée de payer la TVA sur les biens achetés avec intention de les exécuter dans les pays hors de la Communauté européenne dans le cadre de l'exécution de ses tâches de développement dans ces pays.

En ce qui concerne les services le lieu des services est déterminatif. En principe c'est le lieu où le prestataire de services a établi le siège de son activité économique ou une institution fixe et où le service a été exécuté. Si le prestataire n'a pas tel siège ou institution fixe, son domicile ou sa résidence fixe habituelle est déterminant.

Lorsque le prestataire de service se trouve dans un pays hors Communauté européenne, Enabel est assujettie au régime fiscal du pays et non à l'obligation belge de TVA.

Litiges

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

Annexes

1. Termes de référence

Réalisation de l'étude de ligne de base (baseline) du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes »

Contexte

Le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » est mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, en partenariat avec le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) et le Ministère de la Justice et des Libertés, au travers du financement de l'Union européenne, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence (fenêtre Afrique du Nord).

Ce projet contribue à appuyer le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et de l'asile (SNIA). En effet, ce projet va permettre de renforcer l'accès aux droits des personnes migrantes au Maroc en consolidant les connaissances sur les droits des migrants, en favorisant le travail en réseau et la coordination des différents types d'acteurs, en soutenant la production de données thématiques scientifiques et le partage d'informations sur l'accès aux droits des populations migrantes et finalement, en facilitant les échanges d'informations et des recommandations entre tous les acteurs concernés en vue de contribuer à l'adaptation des outils et structures de services aux besoins identifiés des populations migrantes.

Le projet va contribuer à améliorer l'accès aux droits des personnes migrantes en travaillant sur 3 axes :

- Le renforcement des connaissances des droits des personnes migrantes en mettant à jour, compilant et assurant la transmission d'informations relatives aux droits des personnes migrantes aux migrants eux-mêmes et aux acteurs et prestataires de services (gouvernementaux et non gouvernementaux) ;
- Le renforcement de compétences, de services et de travail en réseau d'acteurs (voir infra) en vue de renforcer l'accès effectif des personnes migrantes à leurs droits ;
- Le renforcement de la production, l'analyse et la transmission d'informations relatives à l'accès aux droits des personnes migrantes vers les autorités gouvernementales centrales.

Ainsi, le projet cible directement les populations migrantes (inclus les réfugiés et demandeurs d'asile), de même que quatre catégories d'acteurs - les avocats, les universités (au travers notamment des cliniques juridiques et des étudiants en droit), les associations et le personnel de justice - qui verront leurs connaissances, compétences et leur travail en réseau renforcés.

Le projet cible les régions de Casablanca, Oujda, Rabat et Tanger au Maroc. Le projet mettra également en œuvre des activités en Tunisie.

Objectif et résultats attendus du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes »

Ce projet est mis en œuvre dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence (fenêtre Afrique du Nord) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FFU) de l'Union européenne.

Dès lors, les objectifs global, stratégique et intermédiaire, de même que les outcomes et certains indicateurs du projet ont directement été alignés aux objectifs global et spécifique de la grille de résultat du FFU (objectif stratégique 3).

Ainsi, le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » s'articule autour de l'objectif général « Contribuer au renforcement de la protection et de la résilience de ceux qui en ont besoin » et de l'objectif spécifique « L'accès et la qualité des services pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil sont améliorés, facilitant l'accès des migrants et des réfugiés à leurs droits ». Les trois résultats attendus pour le projet sont :

1. Les personnes migrantes et réfugiées, ainsi que les prestataires de services connaissent les droits des étrangers
2. Les acteurs facilitent l'accès aux droits des personnes migrantes et réfugiées
3. L'information relative aux difficultés d'accès aux droits des personnes migrantes et réfugiées est remontée au niveau des autorités centrales.

Dans le cadre du résultat 1, le projet va permettre la compilation de l'information sur les droits des personnes migrantes et réfugiées et la sensibilisation de ces populations et des prestataires de services au sujet des droits concernant les populations cibles. Cette partie du projet vise donc à notamment renforcer les connaissances des populations cibles et des prestataires de services sur les droits des migrants et réfugiés au Maroc.

Dans le cadre du résultat 2, le projet va permettre aux acteurs (avocats, universités, associations et personnel de justice) de faciliter l'accès aux droits des personnes migrantes et réfugiées au travers du renforcement de capacités et de travail en réseau de ces différents acteurs. Cette partie du projet vise notamment à renforcer l'accompagnement des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans l'accès à leurs droits.

Dans le cadre du résultat 3, le projet va permettre d'assurer la production et le partage d'informations relatives aux difficultés d'accès aux droits des populations cibles. Cette partie du projet vise notamment à constituer et renforcer des plateformes locales et des réseaux d'acteurs autour de l'accès aux droits des populations cibles et de renforcer la production de données sur ce sujet.

Résultats/livrables attendus de la réalisation de l'étude de ligne de base

L'étude de ligne de base permettra au projet d'avoir un cadre de *monitoring* mis à jour, réaliste et fiable. Une fois le cadre de *monitoring* mis à jour, celui-ci devra être discuté et validé avec Enabel, les partenaires gouvernementaux du projet et le bailleur de fonds du projet. Ensuite, Enabel et les partenaires gouvernementaux devront être formés à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du cadre de *monitoring*.

Les livrables attendus de cette étude de ligne de base sont :

1. **Un cadre de *monitoring*** mis à jour, réaliste et cohérent, validé par les partenaires de mise en œuvre du projet et auquel les partenaires de mise en œuvre ont été formés. Ce cadre de *monitoring* inclura :

1.1 Une matrice de *monitoring* :

- ✓ Les résultats

- ✓ Les indicateurs, notamment des indicateurs ventilés par genre et tranches d'âge lorsque cela est applicable
- ✓ Les valeurs de base (*baseline*)
- ✓ Les valeurs cibles
- ✓ Les sources de vérification et unités de mesure
- ✓ Un formulaire d'indicateurs (protocole d'indicateurs)
- ✓ Un plan de suivi et évaluation (suivi des résultats, suivi opérationnel, gestion des risques, problèmes et décisions et critères de qualité)

1.2 Un plan de gestion des risques

- ✓ Les risques identifiés
- ✓ L'analyse de ces risques
- ✓ Les réponses proposées

1.3 Une planification opérationnelle

2. **Un rapport de ligne de base** comprenant les différentes composantes du cadre de *monitoring* et incluant le processus de réalisation de l'étude de ligne de base.

En ce qui concerne la matrice de *monitoring*, il est attendu de cette étude qu'elle mette à jour la matrice de *monitoring* définie initialement par le projet. Dès lors, il est attendu que les indicateurs soient, si nécessaire, mis à jour et/ou ventilés. Un formulaire d'indicateurs devra également être rédigé afin de déterminer les outils, la fréquence, le calendrier, la localisation, les rôles et responsabilités et les sources de vérifications des indicateurs déterminés. L'étude de ligne de base doit également bien entendu collecter les valeurs de base des indicateurs définis dans la matrice.

Il est important de garder à l'esprit que le cadre de *monitoring* de ce projet doit prendre en compte le cadre de *monitoring* du FFU de l'Union européenne.

Le plan de gestion de risque initialement défini dans le document technique et financier (DTF) du projet doit être mis à jour et affiné si nécessaire. Des mesures de mitigation possible de ces risques doivent également être formulées.

La planification opérationnelle initialement définie dans le DTF doit également être mise à jour au vu des éléments précités et du contexte actuel de mise en œuvre du projet.

Méthodologie proposée de la réalisation de l'étude de ligne de base

Enabel souhaite que l'approche de travail adoptée pour la réalisation de l'étude de ligne de base soit participative et formative. En effet, l'étude de ligne de base se devra d'impliquer tous les partenaires de mise en œuvre du projet (Enabel, les autorités de mise en œuvre et l'Union européenne) dans la mise à jour et validation du cadre de monitoring. De plus, d'autres partenaires devront également être sollicités afin, notamment, de collecter les valeurs de base des indicateurs. L'approche formative est quant à elle souhaitée afin d'assurer la transmission des outils et méthodologie de mise en œuvre du cadre de monitoring aux acteurs qui seront responsables de sa mise en œuvre au cours de la durée du projet.

La réalisation de l'étude de *baseline* devra se faire notamment en prenant en compte les outils mis en place et utilisés par Enabel pour le suivi et l'évaluation de projet (*More results* et le logiciel *Pilot*) et le cadre de monitoring du FFU de l'Union européenne.



La réalisation de l'étude de *baseline* se fera principalement à Rabat, mais des déplacements dans les régions de Casablanca, l'Oriental et Tanger doivent également être prévus, notamment pour la collecte des valeurs de base. Néanmoins, bien que le projet cible également en partie la Tunisie, la réalisation de cette ligne de base ne requiert pas de déplacement en Tunisie.

Calendrier et étapes suggérées de la réalisation de l'étude de ligne de base

Étapes	Nombre de jours
Familiarisation avec les documents de projet et le contexte de mise en œuvre (révision des documents, rencontre avec les partenaires, etc.)	4
Révision du cadre logique du projet : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les objectifs et résultats ✓ Les indicateurs et leurs ventilations par genre et tranches d'âge lorsque cela est applicable ✓ Les valeurs cibles ✓ Les sources de vérification et unités de mesure 	3
Collecte des valeurs de base	5
Définition du formulaire d'indicateurs (protocole d'indicateurs)	3
Formulation du plan de gestion de risques	2,5
Révision de la planification opérationnelle	2,5
Présentation du cadre de monitoring aux partenaires (préparation et présentation)	2
Révision et finalisation du cadre de monitoring selon les recommandations reçues	3
Formation des partenaires à l'opérationnalisation du cadre de monitoring (préparation et formation)	5
Rédaction du rapport de <i>baseline</i> (rédaction, révision en fonction des suggestions et finalisation)	5
Total de jours prévus	35

Un programme détaillé de la mission de terrain sera établi de manière conjointe entre l'équipe de projet et la personne responsable de réaliser l'étude de ligne de base.

Profil recherché

Afin de mener à bien cette mission, il est attendu que la personne en charge réponde aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (master de préférence) en économie, gestion, sciences politiques, sciences sociales ;
- Avoir minimum 5 ans d'expérience dans le suivi et l'évaluation de projet de développement en ce inclus dans : la définition de cadre logique et de cadre de résultat et de *monitoring*, une connaissance dans la construction et l'implémentation d'indicateurs qualitatifs, la réalisation d'étude de base, la définition de protocole d'indicateurs, la planification opérationnelle ;
- Avoir une expérience confirmée dans l'organisation et la réalisation de *focus groups*, d'ateliers discussion et de présentation et d'ateliers de restitution ;



- Avoir une expérience confirmée de formateur ;
- Avoir un esprit de synthèse et de consensus ;
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française est primordiale ; la connaissance de la langue arabe est un atout ;
- Avoir une bonne connaissance et de l'expérience dans l'utilisation de l'outil « More results » d'Enabel et du cadre logique du Fonds fiduciaire Afrique du Nord de l'Union européenne sont de sérieux avantages ;
- Avoir une bonne connaissance du domaine de la migration au Maroc, des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que de la SNIA est requise ;
- Avoir de l'expérience dans la réalisation d'études de terrain dans le domaine de la migration est un atout.

Comment postuler

Afin de postuler à cette offre, il vous faudra envoyer/déposer les éléments cités ci-dessous soit :

- Par courrier ou par porteur avec accusé de réception, avec la mention « Offre étude de ligne de base, projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » à l'adresse suivante :

Enabel, l'Agence belge de développement
27, rue Ouled Bouziri, Bir Kacem Souissi
10170 Rabat-Maroc

- Par courrier électronique aux trois adresses email suivantes :

Mme Khadija BIJA : khadija.bija@enabel.be

Mme Fatima-Zahra EL KHOTRI : fatimazahra.elkhotri@enabel.be

Mme Alessandra VARESCO : alessandra.varesco@enabel.be

Afin d'être analysée, toute offre devra comporter les éléments suivants :

1. Une lettre de motivation ;
2. Un CV détaillé mettant en lumière les précédentes expériences en lien avec le profil recherché ;
3. Une offre technique comprenant a. une note sur la compréhension des termes de références, b. une proposition méthodologique sur les différents résultats attendus de la mission et c. une proposition de calendrier détaillé de la réalisation de cette mission ;
4. Une offre financière détaillée et complète et comprenant notamment :
 - ✓ Les frais de déplacement nationaux (Maroc) et éventuellement internationaux (pour se rendre et repartir du Maroc) ;
 - ✓ Les frais d'hébergement et de per diem pour toute la durée de la mission ;
 - ✓ Les frais d'assurance ;
 - ✓ Les frais de télécommunication, d'internet, d'impression de documents, de logiciels, etc. ;
 - ✓ La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services
5. Le formulaire d'identification (voir annexe) ;
6. Le tableau profil expert (voir annexe) ;
7. Le formulaire d'offre de prix (voir annexe) ;



8. La liste des principaux services réalisés au cours des cinq dernières années dans un domaine similaire ou équivalent au présent marché, en précisant, le cas échéant, la part des services qui ont éventuellement été sous-traités ou réalisés en société momentanée.

Critères d'évaluation des offres

La sélection de l'offre la plus avantageuse se fera sur la base du calcul suivant :

- 1) Note technique (Nt) équivalant à 60 points et composée des éléments suivants :
 - La qualité et expérience de l'expert affecté à la réalisation des prestations demandées : 30 points
 - Méthodologie proposée pour la réalisation des prestations : 30 points
- 2) Note financière équivalente à 40 points et dont la notation est basée sur le prix.
Le classement des offres financières sera fait selon la formule suivante :

$N_f = (M_n/M) \times 40$ dans laquelle :

M_n = Montant de l'offre financière la moins disante

M = Montant de l'offre financière considérée,

N_f = Note financière

Chaque offre sera donc évaluée selon la formule : $N = N_t + N_f$.

Modalités de paiement

La rémunération pour cette expertise sera faite comme suit :

- 40 % suite à :
 1. la réalisation des étapes suivantes :
 - ✓ Révision du cadre logique du projet :
 - Les objectifs et résultats
 - Les indicateurs et leurs ventilations par genre et tranches d'âge lorsque cela est applicable
 - Les valeurs cibles
 - Les sources de vérification et unités de mesure
 - ✓ Collecte des valeurs de base
 - ✓ Définition du formulaire d'indicateurs (protocole d'indicateurs)
 - ✓ Formulation du plan de gestion de risques
 - ✓ Révision de la planification opérationnelle
 - ✓ Présentation du cadre de monitoring aux partenaires (préparation et présentation)
 2. la validation par Enabel d'un pré-rapport contenant le cadre de *monitoring* intégrant les éléments pré-cités de même que les remarques et ajustements des partenaires.
- 20 % suite à la formation des partenaires à l'opérationnalisation du cadre de monitoring (préparation et formation)
- 40 % suite à la validation par Enabel du rapport de ligne de base (rédaction, révision en fonction des suggestions et finalisation)



2. Formulaire

2.1 Formulaire d'identification

Dénomination de la société / soumissionnaire :	
Forme juridique :	
Siège social (adresse) :	
Représenté(e) par le soussigné Nom, prénom :	
Qualité :	
Personne de contact :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de fax :	
Adresse e-mail :	
Numéro d'inscription ONSS ou équivalent :	
Numéro d'entreprise :	
N° de compte pour les paiements :	
Institution financière :	
Ouvert au nom de	

Nom, prénom du soumissionnaire :	
Domicile :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de fax :	
Adresse e-mail :	
N° de compte pour les paiements :	
Institution financière :	
Ouvert au nom de :	

2.2 Formulaire d'offre – Prix

Le soumissionnaire s'engage à exécuter ce marché conformément aux dispositions de la demande de prix **MOR 170571T/Marché de services/03-2019**, au prix suivant, exprimé en euro et hors TVA :

Nature de prestation	Unité d'œuvre	Nombre d'unités prévues	Prix unitaire HT	Prix total HT
Terrain	Homme/jour	12	MAD	MAD
Bureau	Homme/jour	23	MAD	MAD
Total HTVA				
Pourcentage TVA.....%				
Total TTC				

Ces montants tiennent compte de toutes sujétions notamment des polices d'assurance auxquelles le prestataire jugera nécessaire de souscrire.

Sont également inclus dans ces tarifs :

- les per diem (frais d'hébergement, nourriture et autres frais) liés aux missions sur les villes ciblées par le projet ;
- les frais de transport.

Le présent marché est exonéré de tous impôts et autres taxes conformément à l'article 8.3 de la Convention Générale de Coopération au Développement entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc signée le 26 juin 2002 et à l'Article 92, paragraphe I (21°) du Code Général des Impôts et Article 9 du Décret TVA N° 2.08103.



2.4 Signature de l'offre

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions de la demande de prix **MOR 170571T/Marché de services/03-2019**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom :

.....

